L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAU X : rue de Chartres 73. NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 8 JANVIER 1865. Entre Bienville et Conti

LA CONSCRIPTION

Dans le Département du Gers.

Nous publions dans nos colonnes d'annonces un ordre du major-général Canby, qui déplace qu'un tirage au sort aura lieu le 15 février, dans la proportion de un sur sept des personnes obnoxiques dans l'arrondissement déjà fait en 1864, à moins que d'ici à cette époque les contingents n'aient été remplis par les enrôlements volontaires.

Ordres du général Canby.

Le général Canby a lancé un ordre en date du 2 janvier pour empêcher le commerce de contrebande qui se fait par des bateaux sur le fleuve à des points où il n'y a ni troupes ni canonnières. Il ordonne la saisie des bateaux et la remise du maître ou de l'officier commandant le bateau au plus proche poste militaire pour y être jugé. L'ordre rappelle qu'aucun permis ne peut être donné pour transporter des produits des districts en insurrection ou y porter des provisions qu'autant que les points d'où ces produits viennent sont dans les lignes de l'occupation actuelle des forces des États-Unis, et il ordonne la saisie des produits ou provisions qui seront trouvés en route en violation de la loi.

L'article 2 de l'ordre définit les attributions respectives de la marine et de l'armée dans la répression de la contrebande. L'article 3 est ainsi conçu :

4—En réponse aux demandes de renseignements, et aux plaintes d'exactions et autres griefs contre les spéculateurs, il est annoncé que les personnes qui possèdent des produits dans les districts insurrectionnés ou en voie de contrôle, ont la permission de venir dans les lignes dans le but de disposer de leurs produits, en vertu de la section 3 de l'acte du Congrès, approuvé le 2 juillet 1864, et que une passe, dans la forme prescrite dans les ordres précédents No 60, leur assurera toute protection, à moins qu'ils n'y perdent droit en se procurant une passe de mauvaise foi, ou en se conduisant mal pendant qu'ils sont dans nos lignes.

Un autre ordre du major-général Canby, daté du 3 janvier, est ainsi conçu :

Tous les officiers ou agents au service militaire des États-Unis, qui sont dans les limites de ce commandement, et qui ont reçu, déboursé ou détenu des fonds provenant des ventes de propriétés saisies, capturées ou abandonnées, ou des loyers, amendes, taxes, remboursements, prêts ou de quelque autre nature que ce soit, excepté les paies et les sommes qui leur sont allouées par la loi, devront se présenter à montrer leurs livres et papiers à la commission nommée par l'ordre précédent du 16 décembre 1864, à la première demande de la commission.

La politique anglaise

(Extrait de la Patrie.)

La curiosité publique a été éveillée, en Angleterre par une polémique qui s'est élevée entre deux journaux importants. Le *Post*, a annoncé avec grand appareil que l'Angleterre allait entrer dans la voie du désarmement et que le prochain budget contiendrait des réformes considérables. Le *Globe* répondait que moins solennel, n'projetait contre cette période de désarmement qu'on attribuait au ministère. Il a dit clairement qu'il ne pouvait être question de réduire le budget de la guerre, et que le ministère ne pouvait pas que vraisemblablement de renvoyer en Angleterre quelques-uns des 10,000 hommes qui ont été envoyés au Canada, et de rappeler quelques-uns des 20,000 hommes qui ont été envoyés en Chine. Il a ajouté que le ministère ne pouvait pas rappeler les troupes qui ont été envoyées au Japon, et